

MOTION

In Committee

PROPOSED AMENDMENT TO BILL 202

THE APOLOGY ACT

Moved by the Honourable Ms. Oswald

THAT Clause 3 of the Bill be replaced with the following:

Coming into force

3 This Act comes into force 90 days after the day it receives royal assent.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT PROPOSÉ
AU PROJET DE LOI 202

LOI SUR LA PRÉSENTATION D'EXCUSES

Motion de M^{me} la ministre Oswald

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

3 La présente loi entre en vigueur 90 jours après sa sanction.